

4. Adopter le calendrier des opérations

La première tâche du comité d'actualisation sera d'élaborer un calendrier des opérations qui permettra de rencontrer les objectifs de l'actualisation tout en respectant les échéances de la Direction des études. Ce calendrier des opérations devrait par la suite être adopté par le comité de programme ne serait-ce que pour que ses membres soient toujours à l'affût du cheminement de l'actualisation.

Ce calendrier sert à planifier les étapes, du début de l'actualisation jusqu'à la mise en œuvre du programme. Ainsi, les différents intervenants disposent d'un aperçu général du travail à faire. Il leur est alors possible de planifier leur travail afin de terminer dans les délais prescrits. En ce sens, il importe de rappeler que pour être acceptés, l'ensemble des changements qu'apporte une actualisation doivent être remis à la Commission des études au plus tard au mois de décembre pour prendre effet à la session d'automne qui suit.

Le calendrier des opérations présentera donc l'ensemble des opérations du présent guide de même qu'un découpage hebdomadaire du travail à accomplir jusqu'à la mise en œuvre. Comme il en fut mention plus haut, nous considérons important que les travaux à réaliser dans le cadre d'une actualisation locale soient amorcés à la session d'hiver pour ainsi permettre une mise en place de la nouvelle programmation le plus rapidement possible. Le processus d'actualisation devrait par conséquent être planifié sur 11 à 12 mois permettant ainsi une réelle analyse de la programmation à corriger de même que favorisant l'élaboration de recommandations faisant, dans la mesure du possible, unanimité.

L'exemple d'échéancier en annexe devrait permettre de juger des opérations à réaliser de même que le temps que chaque étape du processus devrait exiger.